



**Syndicat National des Agents de la Concurrence, de la
Consommation et de la Répression des Fraudes & du Service
Commun des Laboratoires**
10 rue Auguste Blanqui - 93100 Montreuil
07 84 85 70 74
@ : cgt@dgccrf.finances.gouv.fr - www.cgt-ccrf.net

Montreuil, le 27 mars 2026

Dans Missions/Circulaires/Contrôle des prix

Contrôle des prix des carburants pour les consommateurs et les citoyens : Une mission pour la DGCCRF

Les prix des carburants sont à la hausse et l'addition va être de plus en plus salée pour les citoyens. A court terme, en l'absence de solution B, la voiture thermique reste indispensable pour aller travailler, faire ses courses, transporter ses enfants.

En amont, les grandes compagnies pétrolières ont réalisé des records de profit ces dernières années et ont même augmenté leurs marges. Le prix payé à la pompe n'a plus grand-chose à voir avec le coût réel de la production.

Une partie importante de ce que nous payons sert à alimenter la spéculation avec des milliards d'euros versés aux actionnaires. TotalEnergies a versé 14,5 milliards de dividendes en 2025 à ses actionnaires, soit 96 % de ses profits (*AlterEco Mars 2026*). Laisser les prix de l'énergie dépendre des marchés est excessivement dangereux.

L'État doit donc intervenir pour empêcher la spéculation et protéger économiquement la population. Il est tout à fait possible par la loi d'encadrer les prix des carburants, de limiter les marges et de taxer les profits exceptionnels des grands groupes.

Le contrôle et/ou l'encadrement des prix est un acte de maîtrise, par l'État, des prix pratiqués entre les acteurs commerciaux, du producteur, de l'importateur, du distributeur jusqu'au consommateur.

Le processus est prévu par le Code de Commerce et a déjà été appliqué, dernièrement pendant la période dite « Covid » (masques, gels), suite au cyclone CHIDO à Mayotte (produits de première nécessité) et pour le carburant en 1990, lors de la première Guerre du Golfe.

Pourtant, les idées reçues colportées par les économistes libéraux prolifèrent :

- Non, le contrôle des prix ne crée pas le marché noir, ce sont les délinquants qui limitent l'approvisionnement et créent des circuits parallèles, même internationaux ;
- Non, ce n'est pas le contrôle des prix qui appauvrit les PME et entreprises dépendantes du carburant. Elles peuvent par contre s'assurer d'une chaîne d'approvisionnement de manière plus sereine, avec des coûts plus prévisibles ;
- Non, le contrôle des prix ne nuit pas à la consommation. Il permet un transfert d'achat non monopolisé par le carburant et permet aux citoyens d'accéder à d'autres produits essentiels.

- Non, le contrôle des prix n'empêche pas une concurrence basée, cette fois sur l'innovation et le développement et non sur la réduction de la masse salariale au détriment des travailleurs.
- Non, même si le taux de taxes peut-être discuté, le problème est bien la marge des pétroliers. En effet, les taxes sont réintroduites dans le budget de l'État. Et les dividendes des actionnaires, où vont-ils ?
- Enfin, l'encadrement des prix n'exclut pas une aide financière ciblée vers les plus démunis, qui différencierait les types d'usagers afin d'éviter qu'il bénéficie surtout aux plus riches, les plus gros consommateurs, qui n'en ont pas forcément besoin.

Et la DGCCRF dans tout ça ?

Notre administration est susceptible, non seulement de contrôler la sécurité ou le respect de la réglementation des produits (et bien d'autres missions), mais aussi, par ses habilitations, de vérifier les prix et les marges qui seraient fixés par la loi. Nous avons historiquement été en charge, de la mission de contrôle et le restons encore sur certains secteurs¹ (taxis, fourrières automobiles, ...).

Depuis la montée des prix des carburants, la DGCCRF est instrumentalisée par le gouvernement qui prétend que notre administration va punir les dérives, ce qui est impossible en l'état, et ce que les consommateurs ne comprennent pas. Car les prix sont dits « libres » et un distributeur qui veut vendre le litre de carburant à 10 euros peut le faire s'il respecte les règles d'information du consommateur.

La seule vraie protection du consommateur, c'est bien le contrôle des prix.

C'est dans ce cadre que la création d'une police économique, dotée de moyens et d'agents sur l'ensemble du territoire, au sein du ministère des Finances, peut démontrer toute sa pertinence dans la lutte contre les fraudes et dérives inhérentes au système capitaliste et à ses ersatz libéraux, pour le respect de l'ordre économique et la protection des intérêts économiques des citoyens, dont les plus modestes.

La question n'est pas seulement économique, c'est une question de choix politique et de justice sociale.

C'est ce que nous défendons.

SNACCRF & SCL CGT

Syndicat National des Agents de la Concurrence, de la Consommation
et de la Répression des Fraudes & du Service Commun des Laboratoires
10, Rue Blanqui - 93100 Montreuil
07.84.85.70.74
@ : cgt@dgccrf.finances.gouv.fr
www.cgt-ccrf.net

¹ Pour en savoir plus, voici le lien du numéro Hors série de l'Étiquette sur le contrôle des prix : www.cgt-ccrf.net/le-syndicat/a-lire-a-voir/article/l-etiquette-no18